



## Projet de mandat

### Commission « *Ethique et Déontologie* » Mandature 2019-2021

La commission « éthique et déontologie » du Haut conseil du travail social avait été saisie lors de la précédente mandature de questions traitant du partage d'informations en vue de sécuriser et de mieux outiller les professionnels sur leurs obligations. Ce travail a permis la production de fiches techniques portant sur différents thèmes :

- ✦ Le partage d'informations à caractère secret dans le cadre des CCAPEX (commissions départementales de coordination des actions de prévention des expulsions locatives) ;
- ✦ Le partage d'informations à caractère secret dans les commissions traitant des situations de personnes accompagnées ;
- ✦ Le partage d'informations à caractère personnel dans le champ de l'aide à domicile personnes âgées, personnes handicapées ;
- ✦ Le partage d'informations dans le cadre de l'accueil familial, (à l'attention des Assistants Familiaux et des jeunes accueillis, des employeurs et des travailleurs sociaux).

Dans la continuité des travaux engagés relatifs au partage de l'information, la commission « éthique et déontologie » s'attachera à produire :

#### 1) Une fiche technique sur les métiers du domicile

Ce document abordera la particularité des pratiques de partage d'informations dans le cadre des métiers du domicile. Il est attendu que cet écrit rende compte des coordinations entre les professionnels intervenants à domicile et les travailleurs sociaux. Ce texte reprendra le même format que les fiches précédemment publiées.

#### 2) Des recommandations à l'adresse des référents de parcours

La démarche de référent de parcours<sup>1</sup> initiée à partir des travaux issus du plan d'action en faveur du travail social et du développement social, consolidée par l'expérimentation conduite entre 2017 et

---

<sup>1</sup> La démarche de référent de parcours est destinée à proposer un accompagnement renforcé aux personnes en grande difficulté sociale, et vise pour ce faire à améliorer la coopération entre les professionnels en charge du suivi d'une même personne, en associant activement cette dernière à la prise de décision. L'enjeu est d'assurer la continuité du parcours de la personne accompagnée, en résolvant les freins directs ou périphériques qu'elle rencontre, et en lui proposant des actions cohérentes correspondant à ses besoins. Extrait du guide d'appui à la mise en œuvre de la démarche de référent de parcours DGCS-ANDASS 2018

2018 et généralisée sous l'impulsion la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté impose de considérer la question du partage de l'information.

En effet, le cadre d'intervention du référent de parcours impose « une vision globale de la situation » et implique « de coordonner les différentes interventions sociales dont bénéficie la personne accompagnée, garantissant ainsi la continuité des parcours »

Le partage d'informations est donc une dimension sensible lors de l'accomplissement des différentes missions dévolues aux référents de parcours.

Le HCTS mandate la commission « éthique et déontologie » afin de produire des recommandations sur les pratiques de partage d'information dans ce cadre.

Ces recommandations doivent être utiles à la fois, aux professionnels engagés dans cette démarche, aux décideurs et aux élus qui ont un rôle d'impulsion pour rompre avec les logiques de cloisonnement, ainsi qu'aux personnes susceptibles de faire appel aux référents de parcours.

### 3) Une note d'actualisation sur les évolutions du partage d'information

Des travaux en cours abordent désormais la question du partage d'informations sous l'angle du « secret partagé ». Ce concept qui jusqu'à présent n'avait pas été abordé dans les pratiques de travail social, semble désormais utilisé dans différents travaux qu'il sera utile de recenser.

En effet, l'utilisation du terme "secret partagé" induit l'idée qu'il n'y aurait plus de secret entre certains professionnels. Cette affirmation va à l'encontre de l'article 226-13 du code pénal qui utilise le terme "information à caractère secret". L'article L226-2-2 du code de l'action sociale et des familles fait mention de l'autorisation de "partager [...] des informations à caractère secret".

Aucun texte de loi n'utilisant l'expression "secret partagé", il est demandé à la commission de produire une note d'information qui éclaire le Haut Conseil et les professionnels sur l'usage de ce terme et l'évolution des pratiques qu'il semble décrire.

Au-delà de la production d'outils nécessaires aux professionnels du travail social, il est attendu que la commission développe et structure des espaces locaux de réflexion et anime le réseau de ces correspondants.

Lors des précédents mandats, la commission s'est fortement mobilisée pour que se développent des comités éthiques locaux au sein des institutions et associations (organisation d'un séminaire, déplacements pour présenter les enjeux de la démarche de questionnement éthique et accompagner la création d'instances, participation à différents événements, rédaction du guide « **créer, structurer ou consolider un comité éthique pour la pratique du travail social** »). Ces actions ont permis de fédérer un réseau des comités et espaces éthique sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de l'animation de ce réseau, il a été convenu d'organiser une rencontre nationale des comités éthiques locaux tous les 2 ans. Pour respecter ce calendrier, la commission organisera une journée d'échanges en octobre 2020.

La Commission pourra bénéficier du soutien de l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) notamment dans le cadre de l'élaboration d'un questionnaire en ligne permettant de recenser et de valoriser les pratiques locales en vue de préparer la journée.

La commission débutera ses travaux en février 2020 et devra rendre ses conclusions avant l'été 2021. Il lui sera demandé de faire un point d'étape de l'avancée de ses travaux à l'occasion de l'assemblée plénière du HCTS qui se tiendra le 5 octobre 2020. Le programme pourra éventuellement être ajusté pour respecter les échéances.

## COMPOSITION DE LA COMMISSION

Coordonnateurs : Didier DUBASQUE, Françoise DELPECH

### **Membres**

Véronique ARRIAU, vice présidente du HCTS

Christine COQ MOUTAWAKIL, représentante du collège des organisations syndicales

Françoise DELPECH, représentante du collège personne qualifiées

Didier DUBASQUE, représentant du collège personnes qualifiées

Monique DUPUY, représentante du collège des personnes accompagnées

Céline LEMBERT, représentante du collège des organisations professionnelles

Corinne MICHEL, représentante du collège des pouvoirs publics

Pierre ROSE, représentant du collège des organismes nationaux

Gérard SANVICENS, représentant du collège des CLTSDS

- **Experts associés :**

Brigitte BOUQUET

Annick GRESSET

François ROCHE

- Soutien méthodologique pour la préparation du séminaire des espaces étiques locaux

ANSA